

*Première et Principale, Prima primaria* ; il la met, à perpétuité sous la direction du Général de la Compagnie de Jésus (le P. Claude Aquaviva) et de ses successeurs, les autorisant à affilier à cette Congrégation-Mère, toutes les autres congrégations déjà établies dans les autres collèges, de telle sorte que ces congrégations affiliées dépendent de la Première et Principale, comme les membres de leur chef, et participent à tous ses avantages.

Les successeurs de Grégoire XIII continuèrent de répandre leurs faveurs sur les congrégations de Notre-Dame.

Sixte V les confirma et permit d'en établir de nouvelles par ses bulles du 5 janvier 1586, et du 5 octobre 1587.

Clément VIII, par sa bulle du 30 août 1602, et Grégoire XV, par sa bulle du 15 avril 1621, les confirmèrent et les encouragèrent.

Ainsi soutenues et protégées, ces congrégations étaient partout florissantes. Marie veillait sur toutes comme sur son bien ;